

BLOCS-PORTES COUPE-FEU 1 H

BLOC-PORTE CF 1 H - 2 VANTAUX VA ET VIENT SUR PIVOTS DE SOL ENCASTRES

Code: 2 VE-2VI/DA-CF 60-PIVOTS

FEU: CF et PF 1 h (PV n° 98.089) + Ext. 03/8



DESCRIPTIF DE BASE:

- HUISSERIE METALLIQUE OU BOIS EXOTIQUE (SECTION MINI 98 x 58)
- VANTAUX: LARGEUR: 2VE : 630 à 1030
2VI : passage libre d'hubrisserie 1300 à 2113
petit vantail mini 530
grand vantail maxi 1030
- HAUTEUR: 1400 à 2500
- EPAISSEUR: fibre brute ou prépeinte: 46
placage bois: 47
stratifié 9/10°: 48
- CADRE B.E. 45 x 40 embrevé
- AME COMPOSITE
- FERRAGE:
 - PIVOT HAUT: Partie supérieure (mâle) encastrée dans la traverse haute de l'hubrisserie.
Partie inférieure (femelle) encastrée dans l'angle haut du vantail avec protection thermique.
 - PIVOT BAS: Partie supérieure (femelle) encastrée dans l'angle bas du vantail avec protection thermique.
Partie inférieure: Pivot (mécanisme avec partie mâle) encastré dans le sol avec une boîte à scellement et plaque de recouvrement.
- Ces pivots peuvent être: DORMA: BTS 75 V, SEVAX TSA, MUSTAD 8610 STD
- JONCTION DES VANTAUX: 2 joints anti-pince doigts APD MD
- ETANCHEITE AU FEU: Joints thermogonflants
 - Sur le vantail: Au battement: Palusol PL 35 x 4
En traverse haute et basse: Palusol P 35 x 4
Côté pivot: Palusol 35 x 4 avec joint double lèvres
 - Sur hubrisserie bois: Palusol PM 30 x 3
 - Sur hubrisserie métallique: Palusol PM 30 x 3
- AUCUN POINT DE CONDAMNATION
- SENS DU FEU: Indifférent

VARIANTES ADMISES:

- Revêtement stratifié ou placage bois (*) V-5
- Oculus CF-PF 1H en vitrage Pyrobel 21 de forme :
 - circulaire : Ø de clair 400 maxi
 - rectangulaire : clair H 800 x L 400 maxi
 Découpe à 200 mm mini des bords du vantail
- Installation de deux regards vitrés sous conditions :
 - circulaire : Ø de clair < 400
 - rectangulaire : clair H < 400 x L < 400
 Distance mini entre deux découpes : 200 mm
 Découpe à 200 mm mini des bords du vantail et 500 mm mini du bas du vantail
- Dispositif de verrouillage électromagnétique permettant un contrôle d'accès lorsque la fermeture est commandée volontairement (Vis 93 MD)
- Mise en oeuvre dans l'hubrisserie, à 1000 mm du sol, d'un contact de position

AR.CO 44 § 2 du règlement de sécurité contre l'incendie des E.R.P.: Les portes en va et vient doivent comporter une partie vitrée à hauteur de vue.

(*) Modifications admises et entérinées par le CECMI en date du 18 avril 1986.